

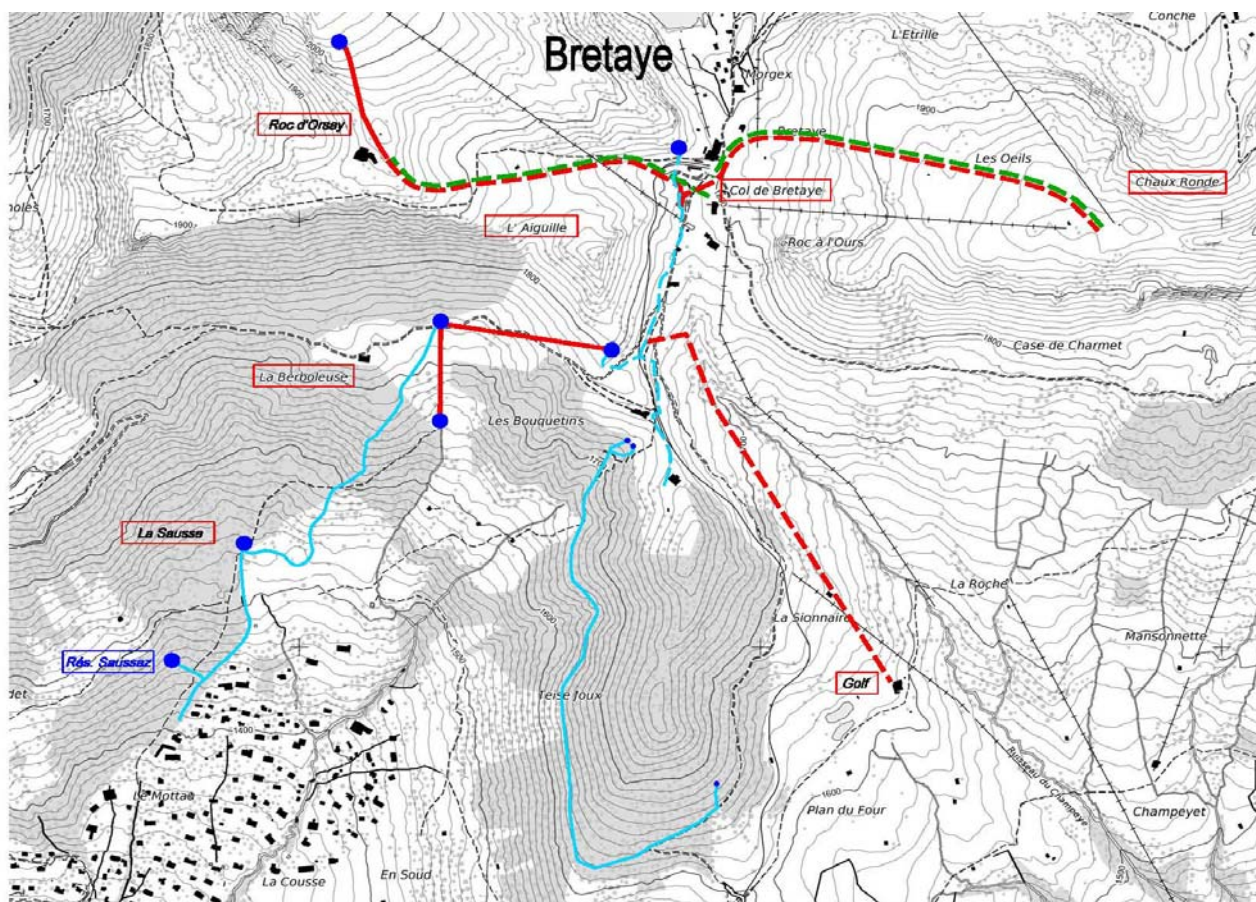


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2015/02

BRETAYE – Extension et mise en conformité des réseaux d'égouts et d'eau potable aux lieux-dits Berboleuse, Col de Bretaye, Roc d'Orsay et Chaux Ronde



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'entretien régulier du vaste réseau communal de distribution d'eau potable, la Municipalité propose de rénover et d'étendre l'ensemble des infrastructures existantes entre Berboleuse et le col de Bretaye, de manière à disposer d'ouvrages modernes aptes à être exploités pendant de nombreuses décennies, conçus selon une planification globale et simplifiant les prestations et les coûts d'exploitation.

Le dossier d'autocontrôle du Service des eaux demande que des travaux de mise en conformité soient entrepris sur plusieurs ouvrages anciens, tels le réservoir de l'Aiguille ou le pompage de Berboleuse, dans le but de supprimer les risques potentiels actuels liés à la qualité de l'eau distribuée.

Par ailleurs, l'importance de la fréquentation saisonnière du restaurant du Roc d'Orsay ainsi que la future zone touristique de Chaux Ronde (toutes deux situées en « zone des infrastructures touristiques ») impose d'étendre les installations existantes, de manière à garantir l'approvisionnement en eau et la sécurité sanitaire de ces sites. Ceci permettra, en parallèle, d'effectuer le raccordement du site de Chaux Ronde au réseau communal d'assainissement des eaux usées et de reprendre les installations récemment mises en conformité par TVG pour le site du Roc d'Orsay.

Enfin, une extension du réseau de Bretaye en direction du Golf est également nécessaire, de manière à renforcer ce secteur qui n'est pas relié au reste du réseau d'eau potable.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

2.1 Recaptage des sources de la Saussaz

Les ouvrages existants ne sont pas conformes aux règles actuelles de la technique, l'accès n'est pas sécurisé et la ressource n'est captée que superficiellement (débit moyen de 130 l/min). Il s'agit d'exécuter une série de forages drainants pour exploiter au mieux le potentiel de l'aquifère et de mettre en place une chambre de rassemblement des sources préfabriquée en polyéthylène d'un volume de 5m³ avec une chambre de service et équipée de deux pompes de 100 l/min. La conduite existante entre cette chambre de rassemblement et le pompage de Berboleuse sera remplacée par une conduite en polyéthylène de diamètre 63/51.4 mm PN16. Les volumes ainsi produits sur ce site permettent de limiter le pompage depuis le réservoir de la Saussaz dont le régime de pression dessert la Résidence.

Un suivi hydrogéologique de l'ensemble des travaux est prévu. Les travaux comprennent l'intégration des ouvrages dans le système de télégestion du Service des eaux.

En plus de leur fonction productrice, les forages drainants auraient un effet bénéfique sur la stabilisation de la zone de tête du glissement de la Saussaz en assurant une réduction considérable de l'effet des pressions hydrostatiques (selon rapport du Pr Parriaux).

2.2 Mise en conformité de la station de pompage de Berboleuse

L'ouvrage, ancien, demande d'importants travaux de réfection de maçonnerie et un remplacement complet de l'appareillage dont la conception est obsolète. C'est la raison pour laquelle il est prévu de l'abandonner, de le remplacer par un ouvrage préfabriqué en polyéthylène d'un volume de stockage de 20 m³ et d'installer dans sa partie sèche le pompage vers le réservoir de l'Aiguille.

2.3 Remplacement de la conduite d'adduction entre la station de pompage de Berboleuse et le réservoir de l'Aiguille

La conduite existante, en fer étiré de diamètre 2", est de calibre insuffisant. La nouvelle artère, d'une longueur de 380 mètres, est prévue en polyéthylène de 125 mm de diamètre extérieur, pour un diamètre intérieur de 102.2 mm et une pression nominale de 16 bars. Une gaine de protection de câble doit être posée en fouille commune pour assurer les liaisons de télécommande.

2.4 Mise en conformité du réservoir de l'Aiguille

Avec un trop-plein situé à la cote altimétrique 1'802 m. et un volume de 290 m³ dont 94 pour la consommation et 196 pour la défense incendie, le réservoir de l'Aiguille est l'ouvrage principal du secteur de Bretaye. Il alimente les bornes-hydrantes installées entre la Maison de montagne de Bretaye (MMB) et le col. Au vu des dimensions de l'ouvrage, de son volume et de son altitude bien adaptée, cela rend judicieux une réfection complète par rapport à une reconstruction à neuf dont le coût serait bien supérieur.

Les travaux comprennent l'application d'un nouveau revêtement d'étanchéité intérieure de la cuve, la même opération pour l'étanchéité sur le dôme de couverture, le remplacement de l'appareillage, l'électrification, l'installation d'un filtre à poussières sur la respiration de la cuve et la télécommande de la vanne incendie en intégrant l'ouvrage dans le système de télégestion du Service des eaux.

2.5 Extension de conduite entre Bretaye et le secteur du golf

Les sources de Bretaye, qui sont captées en aval de la MMB, constituent l'unique ressource du réservoir de Teisaz Joux dont le régime de pression alimente le golf de Villars. Pour garantir la sécurité d'exploitation, une extension de conduite depuis l'ancienne cabane militaire est prévue jusqu'à la conduite existante située au droit du Club house. Cette conduite a déjà été posée dans le cadre des travaux de mise en place des installations d'enneigement (canons à neige). Elle fait cependant partie du présent préavis. Il s'agit d'une conduite en fonte de diamètre 80 mm intérieur permettant de résister à une pression de 24 bars.

2.6 Mise en conformité de la station de pompage de la gare de Bretaye

Les travaux comprennent le remplacement de l'ouvrage existant par la mise en place d'un ouvrage préfabriqué en polyéthylène avec chambre de service sèche et stockage de 20 m³. L'équipement intérieur comprend deux pompes distincts pour l'alimentation des réservoirs du col de Bretaye (2x150 l/min à 4.8 bars) et du Chamossaire (2x150l/min à 22.4 bars), ainsi que l'intégration au système de télégestion.

2.7 Réservoir du Chamossaire

Ce nouvel ouvrage doit alimenter le restaurant du Roc d'Orsay. D'un volume de 30 m³, il est entièrement enterré, préfabriqué en polyéthylène. Son implantation est prévue en amont du bâtiment pour disposer d'une pression de 5.5 bars dans celui-ci. Ces dispositions permettent également de distribuer de l'eau à la future zone des infrastructures touristiques de Chaux Ronde avec une pression de 3.5 bars.

2.8 Conduites d'eau potable et canalisations d'eaux usées du Chamossaire et de Chaux Ronde

Ces conduites ont déjà été posées dans le cadre des travaux de mise en place des installations d'enneigement (canons à neige) à l'exception du dernier tronçon d'eau potable restant entre le Roc d'Orsay et le futur réservoir du Chamossaire qui sera en polyéthylène diamètre 125/110.2 mm PN10.

De nouvelles conduites d'eau potable en fonte de diamètre 80 mm intérieur entre Bretaye et le nouveau réservoir du Chamossaire à l'ouest et Chaux Ronde à l'est permettront d'alimenter l'ensemble des infrastructures touristiques du secteur de Bretaye. Ces conduites ont une longueur d'environ 2'050 m.

En fouille commune et sur une longueur d'environ 1'700 m, des canalisations d'eaux usées en polyéthylène haute densité de 160 mm de diamètre ont été posées. Les bâtiments du Roc d'Orsay sont ainsi raccordés à travers une nouvelle canalisation en PE soudé remplaçant l'ancienne, non conforme, et traversant des zones de protection des eaux. Les futures infrastructures de Chaux Ronde pourront également être raccordées sur le réseau communal d'assainissement des eaux usées.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le projet a fait l'objet d'une étude complète par le bureau d'ingénieurs mandaté par la Municipalité pour s'occuper du développement du réseau d'eau. Le devis a été établi sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux.

Le devis des prestations s'établit comme suit :

1 Sources de la Saussaz		
Forage de drains	Fr.	350'000.--
Chambre de rassemblement	Fr.	70'000.--
Aménagement site, conduites, accès	Fr.	30'000.--
Télécommande électricité pompes	Fr.	50'000.--
Suivi hydrologique	Fr.	45'000.--
Frais administratifs et techniques	Fr.	65'400.--
Frais géométriques	Fr.	10'000.--
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	64'785.--
TVA 8 %	Fr.	54'815.--
Montant des travaux TTC	Fr.	<u>740'000.--</u>

2	Station de pompage de Berboleuse		
	Démolition ouvrage existant	Fr.	10'000.--
	Nouvelle chambre	Fr.	70'000.--
	Télécommande électricité pompes	Fr.	30'000.--
	Frais administratifs et techniques	Fr.	13'200.--
	Frais géométriques	Fr.	3'000.--
	Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	12'690.--
	TVA 8 %	Fr.	11'110.--
	Montant des travaux TTC	Fr.	150'000.--
3	Adduction Berboleuse-l'Aiguille		
	Travaux de génie civil	Fr.	75'000.--
	Appareillage	Fr.	26'000.--
	Frais administratifs et techniques	Fr.	12'100.--
	Frais géométriques	Fr.	5'000.--
	Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	11'530.--
	TVA 8 %	Fr.	10'370.--
	Montant des travaux TTC	Fr.	140'000.--
4	Réservoir de l'Aiguille		
	Réfection de l'étanchéité intérieure	Fr.	70'000.--
	Réfection de l'étanchéité extérieure	Fr.	20'000.--
	Travaux d'appareillage	Fr.	40'000.--
	Travaux électriques	Fr.	15'500.--
	Serrureries	Fr.	9'000.--
	Frais administratifs et techniques	Fr.	18'500.--
	Frais géométriques	Fr.	2'000.--
	Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	17'590.--
	TVA 8 %	Fr.	15'410.--
	Montant des travaux TTC	Fr.	208'000.--
5	Conduite d'eau sous pression Golf		
	Travaux génie civil et appareillage exécutés en 2014	Fr.	130'000.--
	Travaux génie civil et appareillage	Fr.	60'000.--
	Frais administratifs et techniques	Fr.	11'500.--
	Frais géométriques	Fr.	3'000.--
	Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	20'500.--
	TVA 8 %	Fr.	18'000.--
	Montant des travaux TTC	Fr.	243'000.--

6 Station de pompage de la Gare de Bretaye		
Démolition ouvrage existant	Fr.	10'000.--
Nouvelle chambre	Fr.	80'000.--
Télécommande électricité pompes	Fr.	30'000.--
Travaux d'appareillage	Fr.	15'500.--
Frais administratifs et techniques	Fr.	16'260.--
Frais géométriques	Fr.	3'000.--
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	15'610.--
TVA 8 %	Fr.	13'630.--
Montant des travaux TTC	Fr.	184'000.--
7 Réservoir du Chamossaire		
Nouveau réservoir avec chambre de service	Fr.	74'000.--
Télécommande	Fr.	15'000.--
Frais administratifs et techniques	Fr.	10'680.--
Frais géométriques	Fr.	3'000.--
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	10'283.--
TVA 8 %	Fr.	9'037.--
Montant des travaux TTC	Fr.	122'000.--
8 Conduite d'eau et canalisation d'eaux usées du Chamossaire		
Travaux génie civil et d'appareillage pour eau potable exécutés en 2014	Fr.	185'000.--
Travaux génie civil et conduite pour eaux usées exécutés en 2014	Fr.	115'000.--
Travaux génie civil et appareillage	Fr.	20'000.--
Frais administratifs et techniques	Fr.	25'000.--
Frais géométriques	Fr.	3'000.--
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	34'408.--
TVA 8 %	Fr.	30'592.--
Montant des travaux TTC	Fr.	413'000.--
Montant total des travaux TTC	Fr.	<u>2'200'000.--</u>

L'ECA verse une subvention de 5 % sur les travaux d'adduction à condition qu'une réserve incendie soit alimentée. Le montant de la subvention devrait être de l'ordre de Fr. 100'000.--.

4. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 20 février 2015,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/02,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux concernant le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie pour un montant de **Fr. 2'200'000.--**.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet le crédit nécessaire pour le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté, après déduction du montant de Fr. 35'000.-- financé par la réserve des égouts, du montant de Fr. 620'000.-- financé par la réserve du service des eaux et du montant de Fr. 100'000.-- de subvention ECA, soit un montant final de Fr. 1'445'000.-- (sous déduction de l'impôt préalable).
3. d'**AMORTIR** l'investissement net (après déduction de financement par les réserves et de la subvention) la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 460.3310 (égouts) et 810.3310 (eau potable).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Patrick TURRIAN

Annexes : 3 plans

Ollon, le 20 janvier 2015 / JCM / pa

Annexe : plans

